

### Réformes du lycée, du bac et du post-bac : la Blitzkrieg!

Le gouvernement a adopté la stratégie de la guerre éclair sur tous les fronts y compris dans le domaine éducatif. Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, sont solidaires. Tous les projets actuels (pour le bac, le lycée, la voie professionnelle et le post-bac... mais aussi le collège en 2016) s'inscrivent dans une même logique. Les grands axes qui se dégagent de cet ensemble de réformes sont en effet :

- l'orientation précoce (le « choix » d'un « parcours » « personnalisé »...) pour tous et toutes ;
- **un second degré divisé** en une « école du socle » jusqu'au collège d'une part et un « continuum bac-3/+3 d'autre part ;
- l'apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel confié aux branches professionnelles (ce contre quoi les Régions commencent à s'élever...);
- la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base de compétences scolaires mais aussi extra-scolaires (*soft skills*).

## Plan Étudiants, les logiques du tri

Le projet de loi relatif à « l'orientation et à la réussite des étudiants » n'est toujours pas voté (adopté par les députés en décembre, il sera soumis aux sénateurs en février ou mars) mais le plan étudiants qui en découle est d'ores et déjà mis en œuvre. Les attendus pour chaque formation de l'enseignement supérieur devaient être remontés pour le 17 janvier (faute d'attendus, **des milliers de formations ne figurent pas encore sur plate-forme ouverte depuis le 15 janvier**). La mission s'avère d'autant plus impossible que, localement, les désaccords sont nombreux. Les motions émanant de différentes universités se multiplient en dénonçant l'arbitraire et la bureaucratisation de la procédure. Dans le même temps, **la boite de pandore de la sélection est ouverte** et certains rivalisent d'imagination pour multiplier les obstacles à l'entrée de l'université : stages linguistiques, lettres de recommandation, de motivation, engagements divers et variés au sein d'associations, engagements sportifs, BAFA, validation de MOOC... Les attendus se transforment en obstacles parfois infranchissables pour le commun des bacheliers.

Les enseignants de lycée risquent de devenir malgré eux les artisans de cet écrémage via les conseils de classe du second trimestre et les avis portés sur la fiche avenir. Engagement, motivation, capacité à réussir dans chacune des formations demandées, l'évaluation du dossier de candidature valorise l'extra-scolaire et surtout se veut prédictif sur le devenir de l'élève.

Au final, beaucoup de lycéens risquent de se trouver sans proposition après de longues semaines d'attente. La commission d'accès à l'enseignement supérieur, présidée par le recteur de région, aura pour mission de proposer des formations en fonction du profil des candidats et dans un périmètre géographique bien plus large qu'auparavant. On peut parier que **les bacheliers les plus socialement défavorisés seront bien en difficulté pour accepter des affectations à la fois tardives, hors vœux et lointaines**. Les ministères pourront toujours se targuer du fait que « tous les bacheliers qui le souhaitent » sont affectés mais ce ne sera pas forcément dans la formation souhaitée et probablement au prix de nombreuses défections. Visiblement, les ministères tablent sur l'année de césure qui serait proposée comme choix ultime, en attente de mieux l'année suivante...

#### Le lycée, antichambre de la sélection

A terme, cet échafaudage aurait pour corollaire un lycée organisé en « parcours » individuels qui déterminerait dès la classe de seconde l'orientation post-bac. A ce jour, la mission Mathiot (qui présentera officiellement son rapport le 24 janvier) semble opter pour un lycée organisé en « menus » :

- La classe de seconde autoriserait, à l'issue d'un premier semestre identique pour tous les élèves (tronc commun), une coloration plus grande du cursus au second semestre. La réforme serait mise en œuvre en deux temps avec la semestrialisation à la rentrée 2018, puis de nouveaux horaires et de nouveaux programmes à la rentrée 2019. On comprend ainsi que l'année scolaire 2018-2019 serait transitoire, avec le même horaire global mais un changement profond dans l'organisation des emplois du temps des élèves et des enseignants. La mission Mathiot inclura dans son rapport une réflexion sur les statuts...
- La classe de Première comporterait un tronc commun de 15h au moins (Maths 4h, Lettres 4h, HG 3h (dont EMC?), EPS 2h, LV1 2h) auquel s'ajouterait la LV2; Les élèves choisiraient des matières majeures et des mineures regroupées sous la forme d'un menu. A ce jour, on évoque comme majeures, à hauteur de 3h par matière les couples Maths/physique-chimie, Maths/SVT, Maths/informatique, Sciences de l'ingénieur/physique-chimie, Maths/SES, Hist-géo/SES, Lettres/Langues, Lettres/arts, Lettres/philo... Les mineures, au nombre de 2 ou 3, remplaceraient les options et compléteraient le couple de majeures à hauteur de 2h hebdomadaires.
- La classe de Terminale aurait un horaire renforcé pour les deux majeures, 6h chacune, les mineures correspondantes ne dépassant pas 1h30 chacune. L'horaire du tronc commun diminuerait.
- Les établissements seraient libres de proposer des couplages de majeures différents en fonction du projet d'établissement; les élèves pourraient envisager d'échanger majeures et mineures entre la première et la terminale en fonction de leur envie et de l'évolution de leur projet d'orientation.
- Un horaire spécifique serait consacré à l'orientation, à la méthodologie et à la construction de projet, de 2h à 3h selon les niveaux (La mission Mathiot n'a pas pris en compte le bilan plus que mitigé du fonctionnement actuel de l'AP). Pour cet « accompagnement » serait créée une certification complémentaire « orientation » pour les professeurs...
- L'étiage de l'horaire hebdomadaire pour les élèves avoisinerait les 25-27h maximum.

Le baccalauréat serait constitué des épreuves anticipées de français (oral et écrit) en fin de première, de deux épreuves terminales et nationales portant sur les majeures choisies par l'élève au mois de mai en terminale, d'une épreuve universelle de philosophie et d'un grand oral de 30 minutes en juin ; Le jury du grand oral serait constitué de trois personnes dont une n'enseignant pas en lycée (professeur en collège ? réserve citoyenne ? enseignement supérieur ? Les possibilités restent ouvertes...). Toutes les autres disciplines seraient évaluées sous la forme d'un contrôle local, prenant l'allure de partiels avec banque de sujets nationale ou académique. L'oral serait individuel à la différence de l'épreuve actuelle de TPE, le sujet choisi croiserait les deux majeures. Le modèle avoué est celui de l'épreuve de projet en série technologique.

Pour le rattrapage il y aurait des points attribués en fonction du dossier scolaire et les épreuves seraient supprimées.

Dans ce schéma, l'offre de formation se trouve réduite et la voie technologique, elle aussi ramenée à quelques modules, n'existe plus vraiment. **Les horaires disciplinaires sont érodés et l'orientation devient centrale**, avec des horaires dédiés et des enseignants spécialisés, les PsyEN devenant ou formateurs d'étudiants ambassadeurs (services civiques) ou bien chargés des décrocheurs.

L'ensemble des programmes et le contenu des épreuves sont amenés à changer d'ici 2019 et le conseil supérieur des programmes est d'ailleurs saisi d'une commande en la matière. La mission Mathiot envisage une écriture des programmes qui permette un découpage en semestres, calqué sur l'enseignement supérieur, au mépris des rythmes d'apprentissage des lycéens tels qu'ils sont.

#### Parcoursup, la machine à trier

La nouvelle plate-forme d'affectation post-bac institue une procédure qui génère beaucoup plus de vœux qu'il n'y a de places. **Parcoursup est à la fois bureaucratique, dissuasive et sélective.** 

Bureaucratique car le calendrier comme la procédure regorgent de subtilités :

- Il faut non seulement une adresse mail mais aussi télécharger l'application Parcoursup sur son téléphone
- Aucun vœu n'est possible après le 13 mars... sauf pour l'apprentissage où cela varie selon les établissements jusqu'au 20 septembre ;
- On peut formuler 10 vœux regroupés à l'échelle nationale (BTS, IUT, CPGE) académique ou de région académique pour certaines licences, articulés jusqu'à 20 sous-vœux pour BTS, IUT, CPGE (pas de limite de nombre pour les écoles d'ingénieurs, de commerce et la PACES-Ile de France);
- Chaque lycéen doit décrire la formation qui a sa préférence ; en clair, on ne hiérarchise pas mais on classe quand même...
- Les lycéens doivent répondre dans un délai très court et variable (7 jours du 22 mai au 25 juin, 3 jours du 26 juin au 20 août, 1 jour à partir du 21 août) sauf pour l'apprentissage avec un délai unique de 8 jours ;
- Comme il était prévisible, les classements des candidatures se feront à l'aune d'algorithmes locaux sans aucune transparence.

**Dissuasive** car le dossier de candidature doit intégrer des informations multiples:

- Pour chacun des vœux, le lycéen doit motiver son projet de formation dans un texte de 1500 signes (ou davantage si la formation le demande) en cohérence avec les caractéristiques de la formation souhaitée ; il est invité à mettre en valeur ses démarches comme l'inscription à un MOOC...
- Le lycéen est incité à prendre connaissance des attendus, des capacités d'accueil de chaque formation, des débouchés professionnels correspondants ; tout est fait pour favoriser l'autocensure.

Sélective car les propositions de l'enseignement supérieur se font sur la base d'un classement établi en fonction de la fiche avenir et du dossier scolaire, au regard des attendus ; La sélection est fonction des capacités d'accueil, quelle que soit la formation. Ce n'est plus le lycéen qui choisit mais la formation qui choisit le lycéen. Il n'y a plus aucun espace d'inscription libre pour les bacheliers.

# Changement de paradigme

Avec la réduction de l'offre de formation et le renforcement de la concurrence entre lycées et entre formations supérieures, la restructuration du système éducatif fait peser sur nos métiers des risques importants :

- annualisation des services et dilution des missions des enseignants entièrement centrées sur la gestion des flux lycéens et étudiants via l'orientation ;
- dégradation des conditions d'enseignement en raison de la multiplication des classes liées aux diminution des horaires hebdomadaires propres à chaque discipline ; emplois du temps variables d'un semestre à l'autre ;
- dénaturation du lien pédagogique car l'enseignant devient le censeur de l'orientation post-bac ; les tensions entre enseignants, élèves et parents d'élèves risquent aussi de s'accroître compte tenu du poids accru du contrôle local .

Le nouveau système, s'il se mettait complètement en place, conforterait les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouverait profondément dégradé.